

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
25/05/2018

Dossier complet le :  
14/06/2018

N° d'enregistrement :  
2018-6649

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un entrepôt logistique de 3 cellules frigorifiques sur la commune de la Crèche (79).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ARGAN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Romain LE CHENADEC

Chef de projet

RCS / SIRET

3 9 3 4 3 0 6 0 8 0 0 0 3 3

Forme juridique

SA à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39	Surface de plancher de 21 000 m <sup>2</sup> (supérieur à 10 000 m <sup>2</sup> ) et dont le terrain assiette du projet a une emprise de 99 113 m <sup>2</sup> (inférieur à 10 hectares).

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société ARGAN envisage la création d'une plateforme logistique frigorifique en froid positif sur une parcelle d'environ 9,9 ha de terrain située ZAC Champs Albert sur la commune de La Crèche (79).

Le projet comprendra un entrepôt frigorifique composé de 3 cellules de 6 000 m<sup>2</sup>.

Chaque cellule comprendra :

- Une zone de stockage,
- Une zone d'attente des palettes avant expédition,
- Des quais externes aux zones réfrigérées de l'entrepôt avec autodocks.

Le projet est situé en zone AUZ2 du PLU de la commune de La Crèche approuvé le 25 juillet 2006 et dont la dernière modification date du 12 juillet 2017. Elle est réservée exclusivement à l'implantation d'activités artisanales et industrielles ou commerciales, ainsi qu'à leurs services annexes.

Le projet s'implantant sur un terrain vierge de toute construction, il n'y aura pas de travaux de démolition.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la construction d'un entrepôt logistique frigorifique permettant au futur utilisateur de développer son activité, qui est en forte croissance.

Nous offrons à notre futur locataire une capacité d'extension de son bâtiment, vers l'Ouest du terrain (cf. "zone d'extension" sur les plans en annexe). Toutefois, le futur utilisateur n'en a pas exprimé le besoin, aucune étude n'a donc été réalisée pour cette extension : elle n'est ainsi pas prévue pour le projet actuel et ne fait donc pas l'objet du cas par cas déposé. Toutefois, dans l'hypothèse où elle se réaliserait un jour, l'emprise pourrait être celle dessinée sur les plans en annexe.

Dans tous les cas, cette extension restera dans l'emprise des 9,9 ha de parcelle (<10 ha) comme on peut le constater sur les plans annexés, et restera en dessous des 40 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de la ZAC Champs Albert.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une durée de 12 mois environ et seront exécutés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction.

Il seront exécutés en deux temps : la première phase comprendra les travaux de terrassement et de plateforme, la seconde phase consistera en la réalisation des travaux de superstructure.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera utilisé comme entrepôt de stockage frais, les produits seront stockés en racks ou en masse. Des zones de quais permettront de réceptionner les marchandises et de les expédier vers les points de vente, aussi bien sur le territoire français qu'à l'international.

La gamme des marchandises stockées est bien ciblée sur les produits de la grande distribution.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire,
- déclaration au regard de la réglementation ICPE (rubrique 1511 / 2925 / 4735).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise foncière du terrain construit :	9,9 ha environ
Surface de plancher des bâtiments :	21 000 m <sup>2</sup> environ
Surface de voiries :	30 106 m <sup>2</sup> environ

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZAC Champs Albert  
79 260 LA CRECHE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 0° 18' 0 1" 680 Lat. 4 6° 2 1' 0 5" 9N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est recensé sur le territoire de La Crèche. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Plaine de Niort Sud Est" située à environ 4,5 km au sud du projet. La ZNIEFF de type 1 "Forêt de l'hermitain" est localisé à environ 7 km à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'arrêté de protection de biotope sur la commune de La Crèche. L'APB le plus proche est "Ruisseau du Magnerolles et bassin versant" situé à environ 11 km au Nord-Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Crèche n'est pas située au sein de l'emprise d'un parc naturel régional, parc national ou réserve naturelle. Le parc naturel régional le plus proche est le FR8000050 "Marais Poitevin" situé à environ 7 km au Sud-Est du site d'implantation du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Crèche n'est pas couverte par un plan de prévention du bruit. L'aérodrome le plus proche est celui de Niort-Souché présent à environ 8 km au Sud-Ouest du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ou site patrimonial remarquable n'est recensé sur la commune de La Crèche.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée sur la commune de La Crèche. La zone humide Marais Poitevin est localisée à environ 14,5 km au Sud-Ouest du site. Plusieurs zones humides sont également présentes à environ 9,5 km au Sud-Est du site sur la commune de Beaussais.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Crèche est couverte par le plan de prévention des risques inondation de la Vallée de la Sèvre Niortaise amont, approuvé par arrêté préfectoral le 21 mars 2017. Le site d'implantation du projet n'est pas compris dans la zone d'aléas du PPRI.  La commune n'est en revanche pas située dans l'emprise d'un PPRt.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Crèche recense 1 site pollué sur sa commune. Il s'agit d'un ancien site de stockage de déchets industriels banals dont l'activité a cessé en 1995. Ce site est situé à environ 1 km à l'Ouest de l'implantation du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans la zone de répartition des eaux "Bassin de la Sèvre Niortaise"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Agence Régionale de Santé des Deux-Sèvres, aucun captage et périmètre de protection de captage ne se situe sur le secteur de la ZAC Champs Albert sur la commune de la Crèche.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé sur la commune de la Crèche.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 (Directive Oiseaux) la plus proche FR5412007 "Plaine de Niort Sud-Est" est à 4 km au Sud du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé sur la commune de la Crèche.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Les bâtiments du projet seront raccordés au réseau public communal d'alimentation en eau potable. Les consommations en eau seront essentiellement dues aux usages de type sanitaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'intervention dans le sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé sur un champ agricole qui ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis de la faune et de la flore. Le projet s'implante au sein de la ZAC Champs Albert qui est déjà industrialisée. Aucun arbre de haute tige ou arbuste n'est présent sur le terrain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la FR5412007 "Plaine de Niort Sud-Est". Elle est située à 4 km au Sud du site. Nous considérons que le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone, compte tenu de l'activité du site et des distances d'éloignement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifié de zones à sensibilité particulière dans le point 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se construit sur un terrain agricole. Le terrain est classé en zone AUZ2 du PLU de la commune de La Crèche qui constitue une zone d'urbanisation vouée aux activités économiques et à la création d'un pôle multimodal.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est localisé sur une commune concernée par le PPRI Vallée de la Sèvre niortaise mais le projet n'est pas situé dans les zones d'aléas. Il n'est donc pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	De par la nature du projet (entrepôt logistique frigorifique et bureaux), aucun rejet de contaminants biologiques, chimique et physique ne sera à prévoir.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site va engendrer un flux de poids-lourds pour son activité de logistique estimé à environ 200 PL/jour. Un parking PL de 40 places sera créé dans un premier temps. Il pourra être agrandi de 40 places supplémentaires par la suite. Le site est situé à proximité de grands axes routiers comme l'A83 et l'A10. Il est facilement accessible depuis l'échangeur 11 de l'A83 qui permet un accès au site sans traverser de zones d'habitations. Les habitations les plus proches sont localisées à environ 400 m au Nord du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera lié au trafic des poids-lourds autour du site. Des groupes froids sont également présents sur le site mais ils seront placés dans un local spécifique fermé. Le bruit en phase chantier sera limité aux engins de travaux. Le site est situé à proximité de grands axes routiers comme l'A83 et l'A10. Il est facilement accessible depuis l'échangeur 11 de l'A83 qui permet un accès au site sans traverser de zones d'habitations. L'environnement proche du site est concerné par des entreprises du futur pôle multimodal en développement

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés. Les dispositifs seront étudiés pour limiter les émissions lumineuses.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques seront essentiellement des polluants liés au trafic de véhicules. Le fluide frigorigène utilisé par la réfrigération des cellules en froid positif sera de l'ammoniac. Celui-ci présente peu d'impact sur l'air et son potentiel de danger par rapport à la couche d'ozone est nul.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet des eaux usées se fera dans le réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales de toiture seront envoyées dans le bassin d'infiltration situé à l'Ouest du site. Les eaux pluviales de voiries seront collectées dans un bassin de rétention étanche puis traitées par un séparateur d'hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'effluents industriels rejetés par le site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site produira essentiellement des déchets non dangereux, principalement des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques...). Les déchets seront triés au niveau de la zone déchets et évacués en filières adaptées.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain déjà construit et considéré comme à urbaniser selon le PLU de la commune de La Crèche. Le site n'a pas de sensibilité particulière en terme d'aspect paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ont été recherchés via le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et de la préfecture des Deux-Sèvres où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet. La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2016 sur les projets les plus proches géographiquement - communes limitrophes.

Il ressort de la recherche effectuée qu'un projet est prévu sur la commune de la Crèche au sein de la ZAC Champs Albert, sur une parcelle voisine du projet d'ARGAN. Il s'agit d'un projet de création d'entrepôt logistique frigorifique de deux cellules d'environ 6000 m<sup>2</sup> chacune. Ce projet, déposé par la société IMMOSTEF, est classé à Enregistrement sous la rubrique 1511. Les effets cumulés potentiels entre le projet d'ARGAN et le projet d'IMMOSTEF concernent essentiellement le trafic et le bruit. Concernant le trafic de véhicules, les effets sont susceptibles d'être cumulés essentiellement au sein de la ZAC dans laquelle s'implantent les 2 projets. Elle a cependant été dimensionnée pour ce trafic prévisionnel et la zone ayant été aménagée pour recevoir des activités, les voiries sont également aménagées en conséquence. Les autoroutes A83 et A10 à proximité permettent également une desserte aisée aux sites sans passer par des zones habitées. Concernant le bruit, les sites sont à proximité des autoroutes A83 et A10 qui sont génératrices de nuisances sonores importantes. Les effets de la parcelle d'ARGAN restent ainsi limités. Enfin, les 2 projets étant de même nature (entrepôts logistiques frigorifiques) ils sont compatibles.

Un autre projet est prévu sur une commune limitrophe : commune de Chauray. Il s'agit de la construction d'une enseigne LIDL de 2 460 m<sup>2</sup>. De par son activité : création de trois bâtiment commerciaux et d'aires de stationnement au sein d'un centre commercial existant et de l'éloignement avec le projet d'ARGAN, ce projet n'est pas susceptible de créer des incidences cumulées avec le projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. En effet, cela concerne essentiellement le bruit et les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées ;
- l'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées seront traitées ou récupérées ;
- les rejets atmosphériques seront limités, le chauffage des bureaux se fera par récupération de chaleur des groupes froids (pas de chaudière sur le site, donc pas de gaz) ;
- le fluide frigorigène utilisé pour la réfrigération des cellules sera de l'ammoniac qui présente peu d'impact sur l'air et son potentiel de danger par rapport à la couche d'ozone est nul ;
- les groupes froids seront placés dans un local fermé afin de réduire les nuisances ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet s'inscrit sur un terrain classé en zone AUZ2 du PLU de la commune de La Crèche qui correspond à une zone à urbaniser autour d'un pôle multimodal. L'environnement actuel du site est déjà composé d'entreprises industrielles.

Une déclaration au titre des ICPE est réalisée conjointement au projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



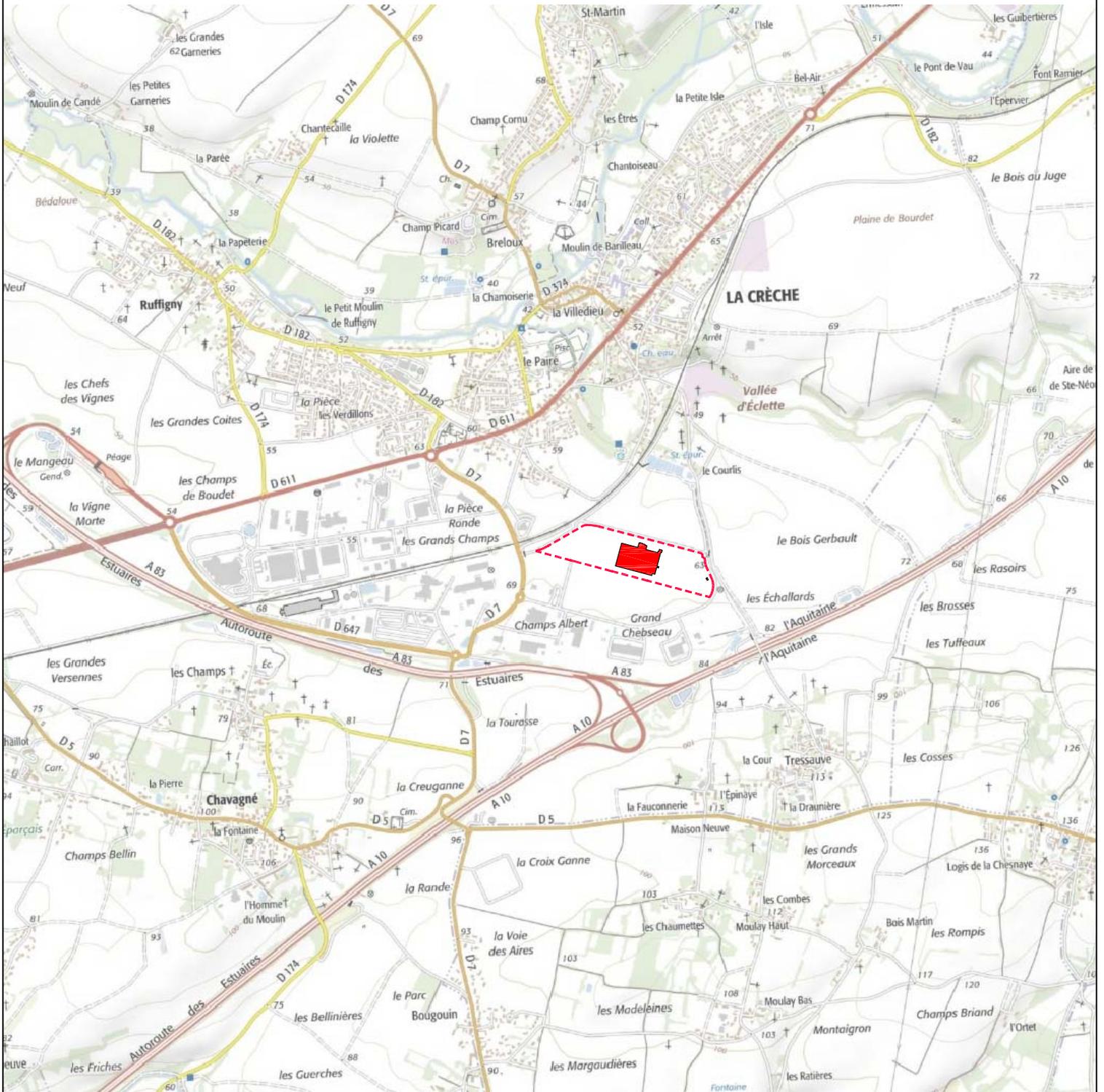
Fait à Neully-sur-Seine

le, 25/05/2018

Signature

  
**ARGAN SA**  
10 rue Beffroy  
92200 NEULLY SUR SEINE  
RCS Nanterre 393 430 608





## DOSSIER DE CAS PAR CAS

 ARGAN 10, Rue BEFFROY 92200 - Neuilly / Seine	AFFAIRE: 1598	ZAC CHAMPS ALBERT COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE Commune de LA CRÈCHE	<b>PLAN DE SITUATION</b>
	PHASE: PC		
 A.26-GL 165 bis, rue de Vaugirard 75015 - Paris	DATE: 26/04/18 ECHELLE: 1/25000		

**Localisation cartographique d'implantation du projet**





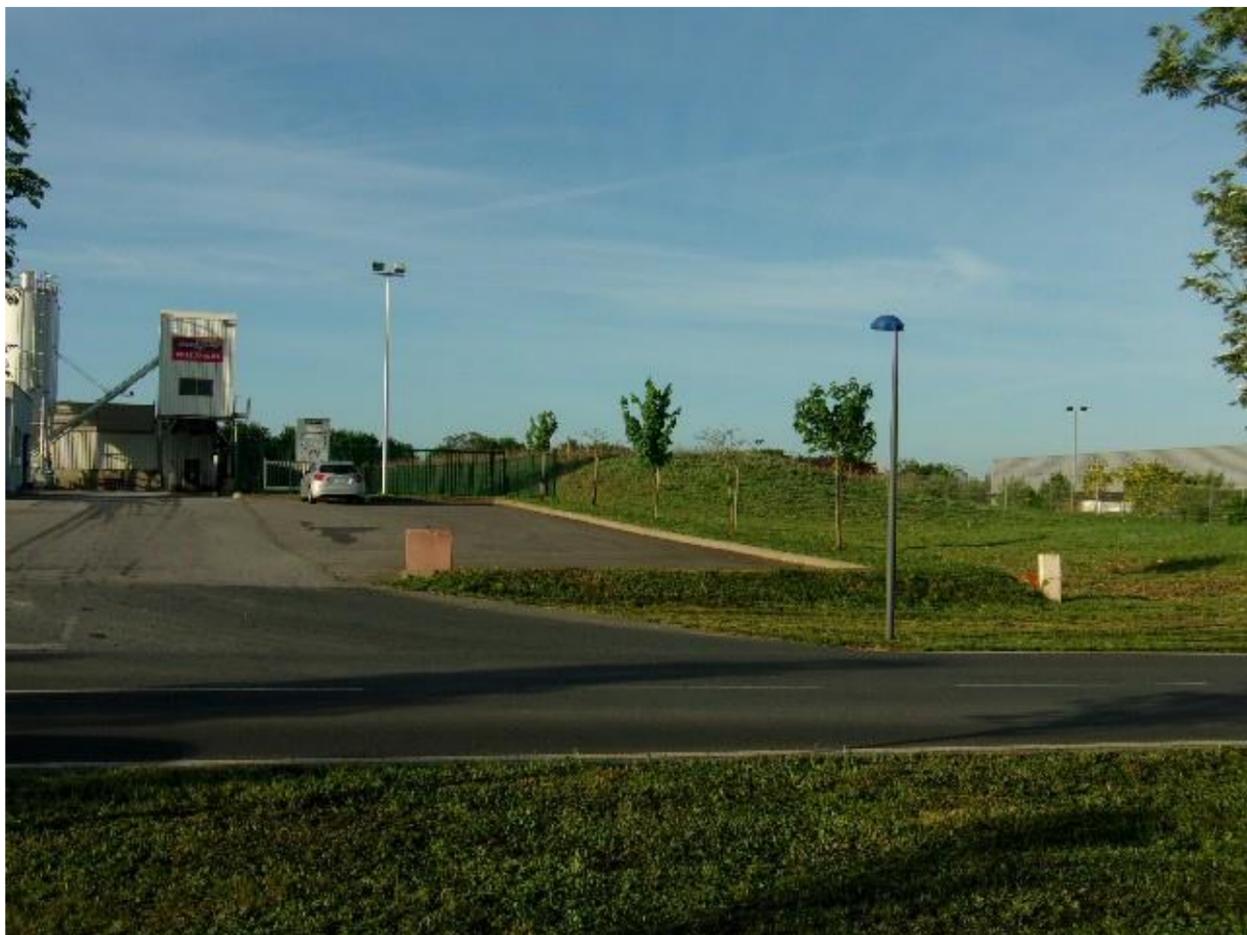
Vue 1 – Prise de vue : 24/04/2018



Vue 2 – Prise de vue : 24/04/2018



Vue 3 – Prise de vue : 24/04/2018



Vue 4 – Prise de vue : 24/04/2018



Vue 5 – Prise de vue : 24/04/2018



Vue 6 – Prise de vue : 24/04/2018



Vue 7 – Prise de vue : 24/04/2018



Vue 8 – Prise de vue : 24/04/2018



Vue 9 – Prise de vue : 24/04/2018



Vue 10 – Prise de vue : 24/04/2018



Vue 11 – Prise de vue : 24/04/2018

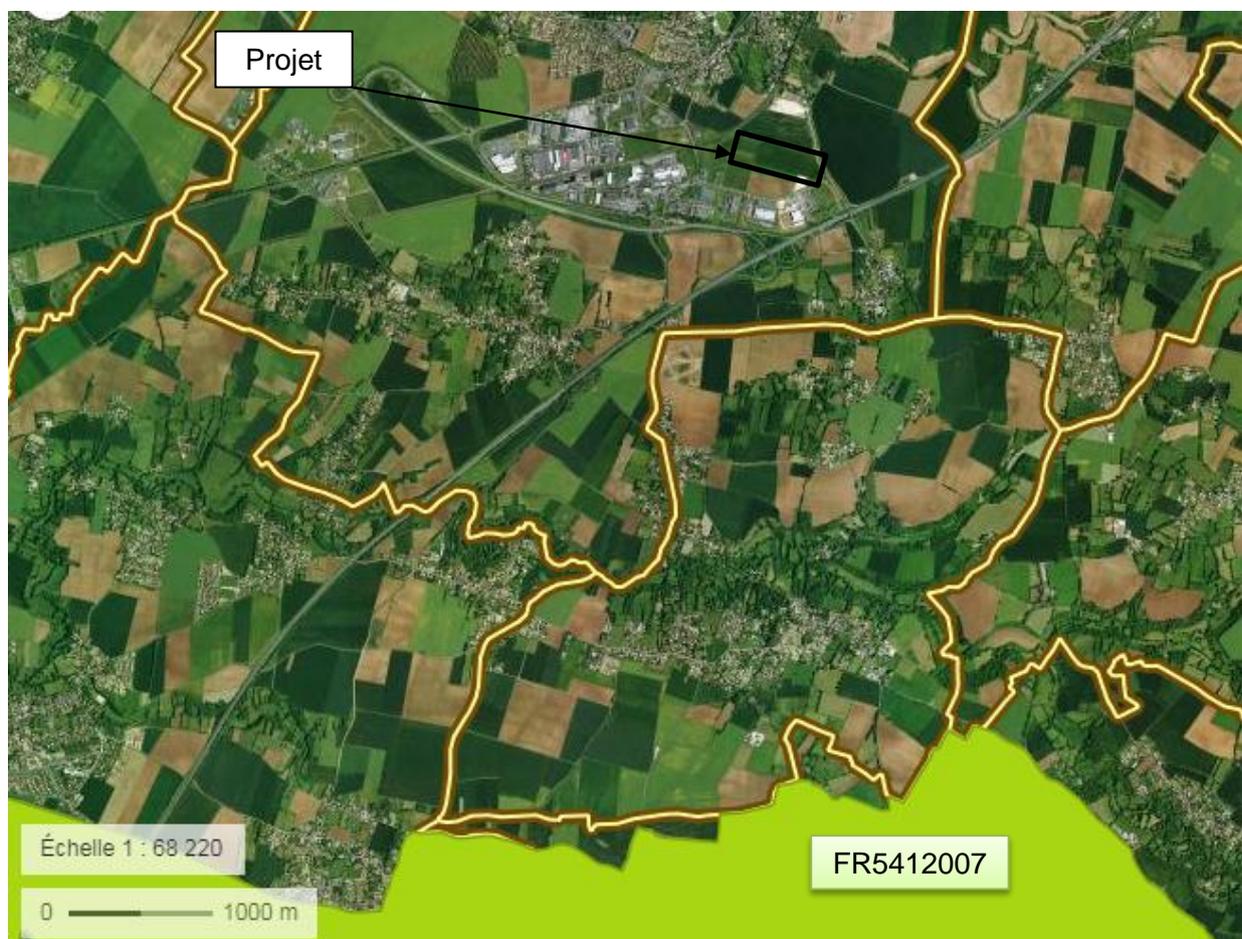




## NATURA 2000

La commune de La Crèche est située dans l'emprise d'une zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche du projet est la suivante :

Natura 2000 Directive Habitat / Directive Oiseaux			
N° de la Natura	Nom	Surface	Localisation
FR5412007	Plaine de Niort Sud-Est	20 760 ha	4 km au Sud du site



### Implantation du projet par rapport aux Natura 2000 Habitats et Oiseaux

**Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.**